



## **ELECTIONS DES REPRESENTANTS DES PERSONNELS FONCTIONNAIRES A LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE N°4**

**DU 29 NOVEMBRE AU 6 DECEMBRE 2018**

### **LISTE PRESENTEE PAR FO ET LA CFTC**

Confédération Française des Travailleurs Chrétiens  
Confédération générale du travail Force Ouvrière

#### **Adjoint administratif principal des administrations de l'Etat de 1ère classe**

1. Mme RUDELIN Marie-Paule
2. Mme MONTAGNE Karine
3. Mme ROLAND Brigitte
4. M. HEUZE Pierre

#### **Adjoint administratif principal des administrations de l'Etat de 2ème classe**

1. Mme ARTISSON Isabelle
2. M. BERVILY- ITASSE Loïc
3. Mme DURANTEAU Sandrine
4. Mme BALENCEU-LABEUR Carole-Laure

#### **Adjoint administratif des administrations de l'Etat**

1. Mme DOUADI Malika
2. M. SELVE Andy
3. Mme FERLAND Marine
4. Mme THIES Virginie

Liste comprenant 9 femmes et 3 hommes.

*Pour vous défendre, pour vous représenter,  
pour proposer, pour la pluralité syndicale,  
pour peser dans les débats  
et les négociations à venir*



**ensemble**  
**POUR VOUS!** *Notre programme,  
vous défendre*





CAISSE DES DÉPÔTS  
ET CONSIGNATIONS

# en **ensemble** POUR! VOUS!

*Notre programme,  
vous défendre*



## ELECTION CAP CATEGORIE C

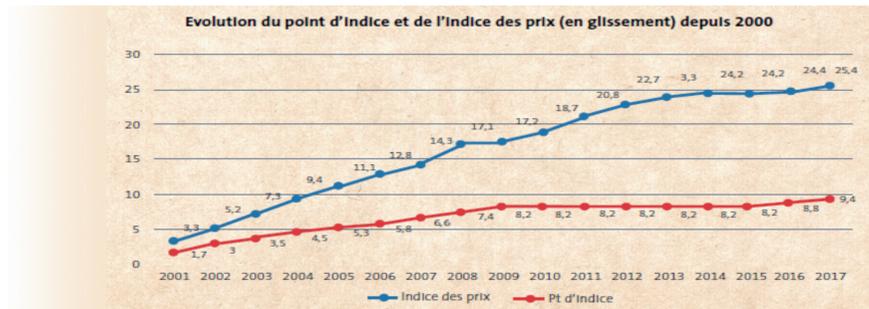


FO et la CFTC disent NON à la casse de la carrière de la catégorie C et OUI à plus d'avancements et de promotions en catégorie B !

La CFTC et FO disent NON au PPCR !  
Les reclassements 2017/2020 sont financés par des déroulements de carrière ralentis et par le transfert primes/ points.  
La revalorisation est loin de couvrir la perte de pouvoir d'achat générée par le gel du point d'indice de 2010 à 2015.  
De plus, l'augmentation de la CSG et de la retenue pour pension civile vont fortement impacter le pouvoir d'achat des agents de catégorie C.

FO et la CFTC disent OUI à l'intégration des primes dans le traitement des fonctionnaires !  
Et encore OUI, au rattrapage du pouvoir d'achat perdu depuis 2000.





### FO et la CFTC revendique pour la catégorie C :

- ✓ Le rattrapage de la perte du pouvoir d'achat depuis 2000 soit une augmentation de 16% de la valeur du point d'indice.
- ✓ L'indexation de la valeur du point d'indice sur l'inflation.
- ✓ L'intégration de l'ensemble des primes dans le traitement pour le calcul de la pension.
- ✓ La réduction de la durée des échelons.
- ✓ Une augmentation des taux de promotions pour les avancées de grade.
- ✓ Une amélioration significative des possibilités de promotion pour l'accès à la catégorie B.
- ✓ La suppression de la journée de carence.
- ✓ Une augmentation du montant de la PFT et l'attribution d'une prime complémentaire.



CAISSE DES DÉPÔTS  
ET CONSIGNATIONS

**enemble**  
**POUR VOUS!** *Notre programme,  
vous défendre*

